



# Déclaration sur les principales incidences négatives

Juin 2023

LIOR Global Partners (254900967F8VA5TRFJ32)

# Déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

## Résumé

LIOR Global Partners (254900967F8VA5TRFJ32) prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est le rapport consolidé sur les incidences négatives principales sur les facteurs de durabilité de LIOR Global Partners.

Cette déclaration sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il est difficile d'analyser et de résumer ce premier rapport sur les principales incidences négatives en raison du manque de données couvertes, de leur qualité et de leur quantité. Cependant, nous pouvons déterminer que les indicateurs de 1 à 4 concernant les émissions de gaz à effet de serre sont faibles par rapport à ce que l'on pourrait attendre. Cela est principalement dû à la Politique d'exclusion du secteur du charbon thermique de LIOR Global Partners (veuillez examiner la politique d'exclusion disponible sur <https://www.lior-gp.com/>), et à la taille actuelle des encours de LIOR Global Partners.

La politique d'exclusion nous a également aidés à réduire l'impact des indicateurs " Aspects sociaux et relatifs au personnel " (10, 11, 12, 13 et 14).

La politique d'investissement responsable de LIOR Global Partners (disponible sur <https://www.lior-gp.com/>), et sa contribution à la sélection des pays (Notation Pays) ont également réduit les impacts des indicateurs applicables à l'investissement dans les souverains et les supranationaux (indicateurs 15 et 16).

Néanmoins, comme indiqué précédemment, le manque de couverture, au moment de la rédaction de cette déclaration, pour un grand nombre d'indicateurs pourrait conduire à une lecture et une interprétation erronée des indicateurs. LIOR Global Partners invite donc les lecteurs de cette déclaration à prendre en compte le manque de couverture dans leur analyse.

## Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité de mesure	Incidences (Année 2022)	Incidences (Année 2021)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>							
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	tCO2eq	21.20	N/A	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)
		Émissions de GES de niveau 2	tCO2eq	32.04	N/A	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	tCO2eq	424.23	N/A	N/A	
		Émissions totales de GES	tCO2eq	477.47	N/A	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	tCO2eq/EURm	222.55	N/A	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	tCO2eq/EURm	170.64	N/A	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% concernés	2.29	N/A	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables	% (Consommation)	53.96	N/A	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)	
		% (Production)	48.33	N/A	N/A		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh/EURm	0.58	N/A	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)	
<b>Biodiversité</b>	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	% concernés	1.46	N/A	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative au charbon thermique), Intégration ESG (Notation)
<b>Eau</b>	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements	t/EURm	0.00	N/A	N/A	Intégration ESG (Notation)
<b>Déchets</b>	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements	t/EURm	0.34	N/A	N/A	Intégration ESG (Notation)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité de mesure	Incidences (Année 2022)	Incidences (Année 2021)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>INDICATEURS LIÉS AUX ASPECTS SOCIAUX, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>							
<b>Aspects sociaux et de personnel</b>	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% concernés	4.59	N/A	N/A	Politique d'exclusion (Exclusion normative, Pacte mondial des Nations unies)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	% concernés	29.42	N/A	N/A	Politique d'exclusion (Exclusion normative, Pacte mondial des Nations unies)
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	%	26.75	N/A	N/A	Politique d'exclusion et Intégration ESG (Notation)
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	%	41.06	N/A	N/A	Politique d'exclusion et Intégration ESG (Notation)
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	% concernés	0.00	N/A	N/A	Politique d'exclusion (Politique relative aux armes controversées)
<b>INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX</b>							
<b>Environnement</b>	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	KtonCO2eq/EURm	0.20	N/A	N/A	Intégration ESG (Notation Pays)
<b>Aspects sociaux et de personnel</b>	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	#	0.00	N/A	N/A	Intégration ESG (Notation Pays)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Unité de mesure	Incidences (Année 2022)	Incidences (Année 2021)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS</b>							
<b>Énergie fossile</b>	17. Exposition aux énergies fossiles par le biais d'actifs immobiliers	Part des investissements dans des actifs immobiliers liés à l'extraction, au stockage, au transport ou à la fabrication de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A	N/A	Pour l'instant, LIOR n'a pas vocation à publier les "Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers" en raison de l'absence d'investissements dans ce type d'actifs
<b>Efficacité énergétique</b>	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part des investissements dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A	N/A	Pour l'instant, LIOR n'a pas vocation à publier les "Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers" en raison de l'absence d'investissements dans ce type d'actifs

### Autres indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Unité de mesure	Incidences (Année 2022)	Incidences (Année 2021)	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES SUPPLÉMENTAIRES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT</b>							
<b>Eau, déchets et autres matières</b>	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006	% concernés	0.00	N/A	N/A	Politique d'exclusion et Intégration ESG (Notation)
<b>INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AUX ASPECTS SOCIAUX, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION</b>							
<b>Aspects sociaux et de personnel</b>	Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	% concernés	3.33	N/A	N/A	Politique d'exclusion et Intégration ESG (Notation)

## **Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

La politique d'investissement responsable de LIOR Global Partners (disponible sur <https://www.lior-gp.com/>) s'applique à 100 % des actifs cash (hors cash non investit et devises) gérés par LIOR Global Partners. LIOR Global Partners contrôle et met à jour en permanence sa politique d'investissement responsable, dont la dernière version a été validée en décembre 2022.

A LIOR Global Partners ("LIOR"), nous intégrons le risque de durabilité dans nos processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement, car nous pensons que les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent avoir un impact important sur le rendement des investissements.

La politique ESG de LIOR a été élaborée par notre équipe d'investissement et de gestion, et est mise en œuvre, contrôlée et révisée par nos gestionnaires de portefeuille.

Le principe des incidences négatives souligne que les données manquantes dues au manque de communication des entreprises peuvent expliquer les faibles taux de couverture des fournisseurs de données de certains indicateurs. Nous communiquons activement avec notre fournisseur de données, qui s'engage à faire de son mieux dans la recherche d'informations. Le fournisseur de données s'efforce de minimiser l'utilisation d'approximations, bien qu'elles puissent s'avérer nécessaires pour certains impacts négatifs pour le moment.

Dans le tableau présenté dans ce document, LIOR Global Partners a décidé d'utiliser Sustainalytics comme fournisseur de données pour les principaux indicateurs d'incidences négatifs.

La méthodologie de notation ESG de Sustainalytics a adopté une approche basée sur le risque intégrant le cadre de correspondance financière. Cette méthodologie considère que la valeur économique d'une entreprise est menacée par ses facteurs ESG. Chez LIOR Global Partners, nous considérons que la méthodologie de notation des risques ESG utilisée par Sustainalytics est une excellente solution du suivi des principales incidences négatives d'un émetteur. En effet, ces indicateurs sont (lorsqu'ils sont disponibles) inclus dans le score de risque ESG global de l'émetteur.

A la date de cette déclaration, Sustainalytics fournit une correspondance exacte pour 45 indicateurs PAI (sur les 64 au total), une correspondance partielle pour 8 indicateurs, une correspondance

minimale pour 3 indicateurs et ne couvre pas les 8 indicateurs restants. Tous les indicateurs PAI obligatoires pour les entreprises et les Etats souverains sont actuellement couverts par une correspondance exacte ou partielle (veuillez-vous référer à la documentation fournie par Sustainalytics sur la solution de données sur les principales incidences négatives).

Sur les indicateurs des principales incidences négatives supplémentaires divulgués par LIOR Global Partners dans cette déclaration :

1. Les indicateurs sur les investissements dans les sociétés productrices de produits chimiques
  - Après analyse de la couverture et du fait que les indicateurs climatiques obligatoires et les autres indicateurs liés à l'environnement étaient axés sur les émissions de gaz, la consommation d'énergie, l'eau et les déchets dangereux, LIOR Global Partners a décidé d'ajouter, au moment de cette déclaration, un indicateur sur les effets néfastes des produits chimiques, car nous considérons qu'il s'agit d'un aspect manquant de la liste initiale des indicateurs obligatoires.
  - Sustainalytics utilise des ajustements exacts et aucune estimation de la métrique pour cet indicateur et se concentre sur les pesticides avec une couverture limitée des autres produits agrochimiques qui ne sont pas identifiés ailleurs selon les classifications NACE.
  
2. Les indicateurs sur l'absence de code de conduite des fournisseurs
  - Après analyse de la couverture et parce que nous considérons que cet impact négatif est conforme aux valeurs et à la culture d'entreprise que LIOR Global Partners a décidé d'appliquer et de prendre en compte depuis sa création, nous sommes convaincus que le suivi du code de conduite des fournisseurs est un indicateur important que nous voulons, au moment de cette déclaration, analyser et rapporter.
  - Ajustement exact et aucune estimation de la métrique n'est utilisée par Sustainalytics pour cet indicateur.

En ce qui concerne la couverture de Sustainalytics sur les indicateurs d'entreprise rapportés dans cette déclaration (y compris les indicateurs supplémentaires), Sustainalytics couvre son Univers Ratings+ pour chacun d'entre eux. L'Univers Ratings+ correspond à la couverture totale des entreprises émettrices couvertes par les Ratings ESG de Sustainalytics (environ 12 500 entreprises émettrices dans le monde). Cette couverture ne signifie pas que les données sont rapportées par les émetteurs, nous pouvons par exemple prendre le cas des indicateurs 1, 2 et 3 avec seulement environ 20% des émetteurs rapportant des données à Sustainalytics en juin 2023.

Nous avons établi une relation de travail étroite avec Sustainalytics, une autorité de premier plan dans le domaine des principales incidences négatives. Chaque fois que nous rencontrons des données



incomplètes ou manquantes, nous nous engageons de manière proactive dans une communication continue avec eux. Nous tirons parti de l'expertise et des ressources de Sustainalytics pour entamer des discussions avec les entreprises concernées afin d'obtenir les données manquantes ou d'affiner les informations existantes. Cet effort de collaboration nous permet de combler activement les lacunes dans les données et de nous efforcer d'établir des rapports complets et précis sur les effets négatifs.

## **Politique d'engagement**

Les politiques d'engagement de LIOR visant à atténuer les principales incidences négatives varient selon les entreprises et les secteurs, et englobent une gouvernance d'entreprise solide, des pratiques environnementales et sociales responsables, des collaborations sectorielles et l'intégration de considérations ESG. Les indicateurs pris en compte pour les impacts négatifs dépendent de facteurs propres à l'entreprise.

La politique ESG de LIOR, y compris les politiques d'exclusion et de notation ESG, nous permet d'atténuer ces risques car les considérations ESG sont intégrées à chaque étape de notre processus d'investissement.

La directive 2007/36/CE met l'accent sur le droit des actionnaires d'exercer leur droit de vote.

La politique de vote de LIOR encourage la participation active, la transparence de la coopération des entreprises et la divulgation des résultats des votes.

## **Références aux normes internationales**

Sensible aux droits de l'homme et, en particulier, à l'abolition effective du travail des enfants, LIOR a décidé d'intégrer une politique d'exclusion normative liée au Pacte mondial des Nations unies. Ce dernier est "un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels relatifs aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, et pour qu'elles prennent des mesures qui favorisent la réalisation des objectifs sociétaux".

Le processus d'exclusion de LIOR est appliqué aux entreprises qui ont gravement enfreint les principes et les lignes directrices de l'UNGC (veuillez-vous référer à la politique d'exclusion de LIOR Global Partners pour plus de détails à ce sujet <https://www.lior-gp.com/>).



Conformément à notre processus d'investissement, la méthodologie ESG de LIOR est une approche basée sur le risque. En tant que gestionnaire d'actifs global macro, LIOR ne donne pas la priorité à un pilier (E) par rapport aux autres (S, G). Par conséquent, LIOR vise à minimiser le risque ESG de notre portefeuille par le biais de nos politiques d'exclusion et de notation.

Chaque sous-industrie du portefeuille de LIOR a une pondération différente pour les piliers E, S et G. Actuellement, nous n'avons pas de scénario climatique privilégié. Cependant, une réévaluation de notre approche pourrait être envisagée lorsque les données spécifiques aux émetteurs deviendront plus disponibles.

## **Comparaison historique**

Non applicable car il s'agit de la première année de publication de la déclaration des principales incidences négatives.